

Du Vingt deux Avril an mil huit cent soixante-un, à huit heures du matin.

ACTE DE MARIAGE de Joseph Bernard

âgé de vingt quatre ans, né à Draguignan département de Var le sept du mois de Mai mil huit cent soixante six profession de Cultivateur domicilié à La Garde département du Var fils majeur de Joseph Bernard profession de ménager domicilié à La Garde département du Var et de Anne Escuffier son épouse sans profession domiciliée à La Garde le père et la mère ici présents et consentants d'une part

Bernard  
Kaineri

Et de Lozé, Marie, Anne, Angélique Kaineri

âgé de vingt trois ans, née à port Maurice (Etat Sard) département de la Corse le vingt du mois de juin mil huit cent soixante huit profession de journalière domiciliée à La Garde département du Var fille majeure de Jacques Kaineri profession de Coiffeur domicilié à La Garde département du Var et de Cosimbe Duppe son épouse sans profession domiciliée à La Garde le père et la mère ici présents et consentants d'autre part

- Les actes préliminaires sont : 1° La publication du mariage faite par Moi sans opposition les dimanches sept et quatorze du présent mois d'Avril mil huit cent soixante un dans mes officines pendant deux et deux jours par la loi.  
2° Moi extrait de livre de naissance du futur époux.  
3° Moi extrait de acte de naissance de la future épouse.

et tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 48 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont assisté le mariage ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date de ce jour et de ce mois d' Avril mil huit cent soixante un, par devant M notaire à La Garde département de Var

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Lozé, Marie, Anne Angélique Kaineri et l'autre Joseph Bernard

Le tout en présence de Marie Genouvrier domiciliée à La Garde département du Var âgée de soixante huit ans profession de propriétaire non parent ni allié des époux

De Pierre Bonifay domicilié à La Garde département du Var âgé de quarante neuf ans profession de propriétaire non parent ni allié des époux

De Joseph Delacy domicilié à La Garde département du Var âgé de soixante neuf ans profession de ancien mari non parent ni allié des époux

Et de Pierre Lebeoul domicilié à La Garde département du Var âgé de vingt huit ans profession de Garde Champêtre non parent ni allié des époux

Après quoi, Marius Elve Maire de la Commune de La Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison communale et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins le futur, le père du futur, le père de la future et les autres parties ayant assisté au mariage, signés de la main requise.

Bernard  
Genouvrier Bonifay Delacy  
Bernard Ruinier